



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le lundi, 19 décembre 2016
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil municipal tenues le 5 décembre 2016
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Adoption du plan stratégique de développement durable 2016-2026
 - 5.2 Acquisition de divers lots situés dans le boisé Fortier à des fins de conservation et abrogation de la résolution n° 2016-11-0622
 - 5.3 Rachat de servitudes de passage en faveur du lot 3 478 135 du cadastre du Québec et détenues par « Ferme L. et Y. Toupin inc. »
 - 5.4 Octroi du contrat de service de fourrière animale pour l'année 2017
 - 5.5 Rétrocession, en faveur de la Ville, du lot 5 812 590 du cadastre du Québec et situé dans le parc industriel du secteur Iberville
 - 5.6 Renouvellement du contrat d'entretien du logiciel de réception et de répartition des appels d'urgence du service 9-1-1 pour l'année 2017
 - 5.7 Acquisition du lot 4 041 304 (parc Honoré-Mercier)
 - 5.8 Acquisition du site de l'église Sainte-Marguerite-de-Blairfindie et de son presbytère
 - 5.9 Signature d'ententes avec « P. Baillargeon ltée » pour l'acquisition de terrains situés en secteur de conservation

- 5.10 Signature d'ententes et d'autres documents requis pour le règlement de litiges opposant la Ville à « Carrière Bernier Itée »
- 5.11 Formation d'un comité aviseur de l'aéroport
- 6. **Finances municipales**
 - 6.1 Appropriation des surplus affectés 2016
- 7. **Ressources humaines**
 - 7.1 Révision des grilles salariales des protocoles des conditions de travail des employés cadres
- 8. **Loisirs et bibliothèques**
 - 8.1 - - -
- 9. **Infrastructures et gestion des eaux**
 - 9.1 Octroi des contrats suivants :
 - 9.1.1 SA-108-IN-16 Service d'instrumentation et contrôle
 - 9.1.2 SA-110-IN-16 Réfection du système de traitement d'eau potable, filtre n° 3, usine de filtration de la rive ouest
 - 9.2 Désignation des signataires des autorisations de voirie générale requises par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 10. **Toponymie et circulation**
 - 10.1 Modifications aux normes de stationnement de la rue Longueuil
 - 10.2 Modifications à la signalisation – Entrée nord du centre-ville
- 11. **Travaux publics**
 - 11.1 Octroi du contrat suivant :
 - 11.1.1 SA-2418-TP-16 Fourniture d'un balai aspirateur pour le Service des travaux publics
- 12. **Sécurité publique**
 - 12.1 - - -
- 13. **Urbanisme**
 - 13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

- 13.1.1 DDM-2016-3698 – « QFI Biodiesel inc. » - Immeuble situé au 745, boulevard Pierre-Tremblay
- 13.1.2 DDM-2016-3841 – « Commission scolaire des Hautes-Rivières » - Immeuble situé au 511, rue Pierre-Caisse
- 13.1.3 DDM-2016-3843 – Monsieur Francis Trudeau – Immeuble situé au 12, route 104
- 13.1.4 DDM-2016-3866 – Monsieur Luc Lessard – Immeuble situé aux 70-72, rue Marchand
- 13.2 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 13.2.1 PIIA-2016-3862 – Monsieur Yam Toy – Immeuble situé au 273A, rue Champlain
 - 13.2.2 PIIA-2016-3864 – « Construction Richelieu » - Immeuble situé au 130, rue du Quai
- 13.3 Dépôt d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour un projet du « Centre national de conduite d'engins de chantier »
- 13.4 Appui à diverses de demandes d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - 13.4.1 ZAP-2016-3857- Monsieur Alain Therrien – Demande d'utilisation non agricole pour une partie du lot 3 090 716 du cadastre du Québec
 - 13.4.2 ZAP-2016-3860 – Madame Nicole Bessette – Demande d'autorisation non agricole pour une partie du lot 3 978 263 du cadastre du Québec
- 13.5 Adoption du second projet du règlement suivant :
 - 13.5.1 Règlement n° 1532

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

 - de créer une nouvelle zone du groupe habitation (H), à même une partie de la zone C-1055, à l'intersection des rues Laberge et Plante, à proximité de la bretelle d'accès à l'autoroute Vallée-des-forts afin :
 - d'autoriser les classes « Multifamiliale », de 6 à 500 logements, et « Mixte », de 4 à 500 logements, ainsi que la classe « Collective »,
 - d'autoriser les classes C1 (Vente au détail), C2 (Services spécialisés et professionnels) et C3 (Restauration) du groupe commerce et service (C),
 - d'autoriser la sous-classe P1-02 (Services de santé) et l'usage C4-02-09 (Centre sportif, piscine ou gymnase);
 - d'assouplir les normes relatives au nombre de cases de stationnement pour les classes « Multifamiliale », « Mixte » et « Collective »;
 - d'exiger des mesures d'atténuation à l'intérieur des unités d'habitation, de soins ou éducatives dans un corridor de bruit

routier pour un bâtiment principal de 3 étages et plus et servant à un usage du groupe habitation (H), un usage de la sous-classe « C5-04 Villégiature », du groupe commerce et service (C), et un usage des sous-classes « P1-01 Éducation » et « P1-02 Services de santé » du groupe communautaire (P) »

14. **Transport et mobilité urbaine**

14.1 Amendement à la résolution n° 2016-11-0703 – Contrat d'un service de transport à la demande (taxibus)

15. **Avis de motion**

15.1 **Règlement n° 1539**

« Règlement modifiant le règlement no 0824 fixant les modalités de la prise en charge par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée »

15.2 **Règlement n° 1541**

« Règlement d'emprunt visant à payer les coûts de refinancement des règlements nos 416-000 et 428-000 de l'ancienne municipalité de la Paroisse de Saint-Athanase, et des règlements nos 0034, 0035, 0036, 0037, 0038, 0376, 0485, 0508, 0518, 0541, 0560, 0570, 0581, 0686, 0690, 0722, 0727, 0752, 0805, 0828, 0853, 0868, 0873, 0876, 0921, 0925, 0950, 0951, 0952, 0953, 0955, 0959, 0992, 0993, 0994, 0995, 1006, 1013, 1020, 1023, 1025, 1060 et 1075 de la nouvelle Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

15.3 **Règlement n° 1542**

« Règlement modifiant le règlement n° 1275 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour définir des zones de stationnement régi par horodateur »

16. **Règlements**

16.1 **Règlement n° 1388**

« Règlement modifiant le règlement de construction numéro 0653 dans le but d'intégrer le Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2010 (modifié), et ce, uniquement pour les bâtiments sous la juridiction de la Ville »

16.2 **Règlement n° 1490**

« Règlement modifiant le règlement de permis et certificats no 0654, et ses amendements, dans le but d'établir une infraction continue pour des travaux sans permis ou certificats »

16.3 **Règlement n° 1517**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-1829, à même une partie de la zone H-1167, afin d'autoriser la classe « Mixte », comportant un nombre maximal de 30 logements, ainsi que la classe 3 (Restaurant) du groupe commerce et service (C), et de remplacer la sous-classe I1-11 (Industrie du textile et du vêtement) par :
 - la sous-classe C1-01 (Alimentation), C1-04 (Santé et soins personnels), C1-05 (Vêtements et accessoires vestimentaires) et C1-06 (Articles de sport et divertissement);
 - la sous-classe C2-01 (Services personnels ou de santé), C2-02 (Services professionnels, techniques ou d'affaires);
 - certains usages appartenant à la sous-classe C2-03 (services spécialisés);
- de modifier la grille des usages et normes de cette zone de manière à :
 - augmenter la marge latérale minimale à 6 mètres et les marges latérales totales minimales à 8 mètres;
 - fixer le nombre minimal d'étages à 2 et le nombre maximal d'étages à 3 pour les habitations de la classe « Mixte » et, à fixer à 5 le nombre maximal d'étages d'une habitation « Multifamiliale » comportant un nombre minimal de 13 logements et moins de 48 logements;
 - augmenter la hauteur maximale des bâtiments de 10 à 20 mètres d'une habitation de la classe « Multifamiliale » de 13 à 48 logements et augmenter la hauteur maximale de 10 à 15 mètres pour les habitations de la classe « Multifamiliale » de 4 à 12 logements et de la classe « Mixte » ;
 - réduire la profondeur minimale d'un bâtiment de 20 à 13 mètres d'une habitation « Multifamiliale » comportant un nombre minimal de 13 logements et moins de 48 logements, et à réduire de 80 à 55 mètres la profondeur minimale d'un terrain utilisé à cette fin;
 - autoriser les garages en sous-sol et remplacer la note (N046), qui s'applique à un terrain occupé par un usage autre que le groupe habitation (H), par les notes relatives aux habitations « Mixte », soit (N020) et (N021);
 - autoriser les projets intégrés et de limiter à 5 le nombre de bâtiments par terrain d'un projet intégré.

Ces zones sont délimitées à l'est par la rue Laurier, au sud par le boulevard Saint-Joseph, à l'ouest par la rue Grégoire et au nord par la rue Saint-Denis »

16.4 Règlement n° 1518

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone H-1829 apparaissant au plan de zonage, au « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels »; ladite zone est située au nord du boulevard Saint-Joseph, entre les rues Grégoire et Mercier »

16.5 Règlement n° 1521

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de :

- créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-1299, sur la rue Saint-Jacques, face à l'embranchement de la rue des Carrières, afin de prohiber les classes « Unifamiliale » et « Trifamiliale », de conserver les classes « Bifamiliale » et « Multifamiliale » de 4 logements, d'adopter les normes relatives aux bâtiments et aux

terrains se rapportant aux projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un PIIA;

- créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone H-1299, sans modifier les usages et normes, à l'exception de la marge avant minimale qui est fixée à 8 mètres au lieu de 6 mètres;
- fixer la marge avant minimale à 8 mètres au lieu de 6 mètres dans le résidu de la zone H-1299 »

16.6 Règlement n° 1522

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ses amendements, dans le but d'assujettir la zone H-1312 apparaissant au plan de zonage, au « Secteur de P.I.I.A. : Projets intégrés résidentiels ». Cette zone est située sur la rue Saint-Jacques face à l'embranchement de la rue des Carrières »

16.7 Règlement n° 1523

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les classes 1 (Vente au détail), 2 (Services professionnels, techniques ou d'affaires) et 6 (Hébergement) du groupe commerce et service (C), et de prohiber spécifiquement les sous-classes C1-02 (Articles pour aménagement paysager), C1-03 (Meubles, matériaux et accessoires pour maison), C1-07 (Piscines et accessoires), C1-08 (Magasins à rayons et commerces spécialisés), C2-04 (Communication), C2-05 (Stationnement payant), C2-06 (Réparation) dans les zones C-1516 et C-1517, situées dans le Vieux-Saint-Jean, de part et d'autre de la Place du Marché, entre les rues Jacques-Cartier Nord et Champlain »

16.8 Règlement n° 1524

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- de créer une nouvelle zone du groupe commerce et service (C), à même une partie de la zone H-4964, située de part et d'autre du chemin du Clocher, entre la rue Pierre-Brault et le chemin des Vieux-Moulins, afin :
 - d'autoriser la classe 8 (Postes d'essence) en plus des usages présentement autorisés;
 - d'interdire les usages additionnels de type lave-auto par l'ajout de la note (N138);
- de modifier le descriptif de la note (N138) de la grille des usages et normes de la zone C-2628, afin de prohiber l'usage C7-01-09 (Service de lavage à la main, polissage ou esthétique de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneiges ou véhicules hors route) à titre d'usage additionnel. Cette zone est située de part et d'autre du boulevard Saint-Luc, non loin de l'avenue des Pins et du chemin du Grand-Pré »

16.9 Règlement n° 1525

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but d'autoriser la classe « Bifamiliale » en plus de la classe « Unifamiliale », de réduire la largeur minimale d'un terrain intérieur et d'un terrain d'angle de la classe « Unifamiliale », et de déterminer les normes se rapportant aux bâtiments et aux terrains de la classe « Bifamiliale » dans la zone H-1726, située dans le secteur de la rue Brais »

16.10 Règlement n° 1534

« Règlement modifiant le règlement n° 0692, tel que modifié par les règlements n^{os} 0708, 0735, 0754, 0776, 0823, 0882, 0920, 0974, 1067, 1119, 1139, 1178, 1233, 1294, 1409, 1471 et 1484, relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation »

16.11 Règlement n° 1538

« Règlement modifiant le règlement n° 1278 relatif à la construction d'infrastructures municipales dans le prolongement de la rue Pierre-Caisse »

16.12 Règlement n° 1540

« Règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2017 »

17. **Dépôt de documents au conseil municipal**

17.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre du comité exécutif

17.2 Registre cumulatif des contrats accordés par le comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de août 2016 à novembre 2016

17.3 Registre des déclarations (article 6) - Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale – Période du 16 décembre 2015 au 19 décembre 2016

18. **Correspondance**

19. **Période de questions**

20. **Communications des membres du conseil municipal au public**

21. **Levée de la séance**